

TIV

Blocs Personnels

Samedi 28 Janvier 2017, à partir de 9 heures

Rappel : *Pour bénéficier de la requalification tous les 5 ans - au lieu de tous les 2 ans, il y a 3 conditions à remplir.*

- être adhérent au club et à jour de sa cotisation
- avoir fait inscrire son bloc sur le registre
- lui faire subir une vérification au moins annuelle par un TIV

Cette année, l'inspection visuelle aura lieu le Samedi 28 Janvier 2017, à partir de 9 heures.

Les blocs devront être vides et dégraissés, les inscriptions bien lisibles (au besoin les gratter) et le macaron enlevé.

Ils devront être accompagnés de leur carte jaune.

Il vous en coûtera 2 euros par bloc

Nota: *Si vous ne pouvez être présent le 28 Janvier, confiez votre bloc à un autre adhérent.*

Instructions pour les TIVEURS à domicile

Pour la demande des macarons, la procédure fédérale exige la fiche UC8.9 ficheCTR (voir ci-joint) remplie et signée par le technicien TIV ayant effectué le contrôle.

Bien sur la fiche d'évaluation UC8.5 qui accompagne chaque bloc doit toujours être remplie (voir ci-joint).

Je n'accepterai que les documents imprimés sur papiers et correctement complétés car les envois par mails deviennent vite ingérables.

Les fiches ne seront pas fournies avant la date du TIV, elles seront imprimées par le Tiveur ou le proprio pour m'éviter un surcroit de travail inutile

Pour les questions : hom.pon17@gmail.com

Cdt Pongitore Philippe